



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 18 mai 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Sécheresse en Côte-d'Or : le préfet installe le comité départemental de la ressource en eau 2022 et appelle à une utilisation économe de l'eau**

Alors que des températures supérieures de 10°C aux normales de saison sont attendues cette semaine en Côte-d'Or, le faible niveau des précipitations des derniers mois rend la situation préoccupante vis-à-vis du risque de sécheresse. Le préfet a ainsi réuni ce mercredi 18 mai le comité départemental de la ressource en eau. Rassemblant les représentants des collectivités territoriales, des usagers, des services de l'État et de Météo-France, cette instance est le lieu de concertation sur la gestion de l'eau au niveau départemental en période de sécheresse : elle vise à répartir équitablement la ressource en eau entre les différents usages (eau potable, agriculture et industrie notamment) en période de tension.

Les premiers indicateurs se rapprochant des niveaux de vigilance, l'objectif de ce premier comité de l'année était d'évaluer précisément l'état de la ressource en eau après une faible recharge hivernale. Plusieurs indicateurs confirment un risque de sécheresse pour la période estivale 2022 dans le département.

Les précipitations ont été déficitaires depuis le début de l'année, avec un déficit moyen de 20 % du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 mars 2022. Ces pluies hivernales sont pourtant essentielles pour recharger les nappes et les sols. En effet, dès la saison printanière, les besoins en eau de la végétation et le phénomène d'évapotranspiration réduisent l'apport des pluies aux nappes, au sol et aux milieux aquatiques.

Au 15 mai 2022, les sols sont d'ores et déjà secs sur le département. L'indice d'humidité des sols est inférieur à la normale sur l'ensemble du département et particulièrement sur l'ouest (l'écart à la normale atteignant 50 %).

La nappe de Dijon Sud, réservoir d'eau potable pour Dijon Métropole et la communauté de communes de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges présente une recharge très faible cet hiver, de seulement 29 cm, soit 4 fois moins qu'en 2021. De plus, le toit de la nappe est déjà descendu de 15 cm depuis le début de la saison. Une baisse globale des niveaux est observée depuis une vingtaine d'années.

Concernant les niveaux des cours d'eau, la tendance est à la baisse sur l'ensemble des stations hydrométriques. Les seuils d'alerte se rapprochent mais ne sont pas atteints.

A ce jour, la situation ne nécessite pas encore la mise en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau. Pour autant, tous les Côte-d'oriens sont appelés à adopter une gestion économe de la ressource en eau. En tant que citoyen, collectivité, industriel, agriculteur, chacun peut d'ores et déjà agir par des économies d'eau sans attendre la pénurie.

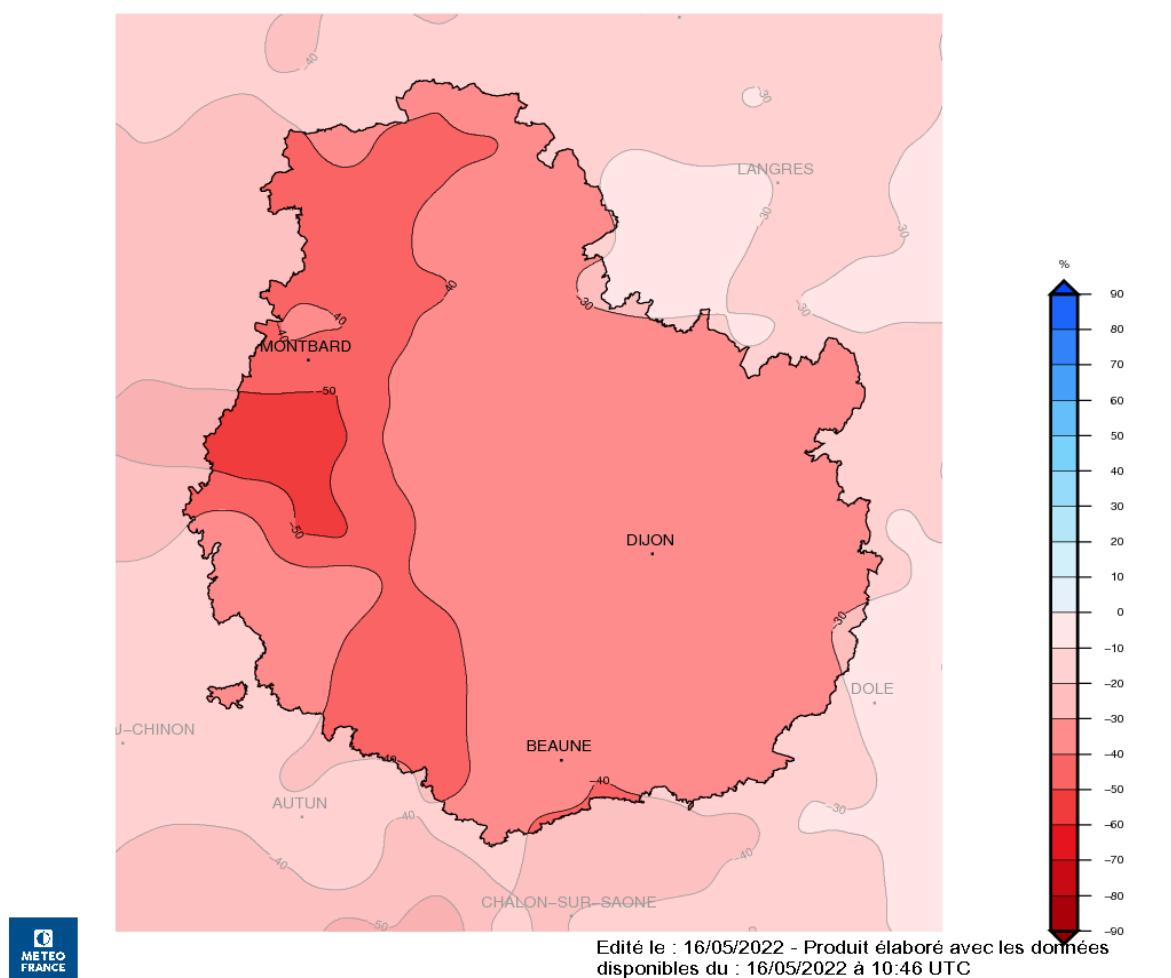
**Le préfet appelle l'ensemble des collectivités à sensibiliser et communiquer le plus largement possible en faveur des économies d'eau.**

Comme tous les ans, des contrôles seront réalisés en cas de mise en place de mesures de restrictions de l'usage de l'eau.

L'outil Propluvia permet à tout usager de consulter les zones où des mesures de restriction ont été prises : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/recherche-activite-eco>

## Le taux d'humidité des sols montre des valeurs très inférieures à la moyenne laissant présager un risque de sécheresse

15 mai 2022



Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981 – 2010 de l'indice d'humidité des sols

## Feux de récoltes et feux d'espaces naturels

Les sapeurs pompiers appellent chacun à la vigilance pour limiter les départs de feux.



# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Témoin d'un  
début d'incendie,  
je donne l'alerte**  
en localisant le feu  
avec précision



**Je me  
confine dans  
ma maison**  
elle est mon  
meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](https://feux-foret.gouv.fr)**

#FeuxDeForet

DICOM-DGPR/AFF/1806-2 - Mars 2020

### Bonnes pratiques pour limiter les conséquences sur les récoltes agricoles

- disposer d'un téléphone pour composer le 18 ou le 112
- disposer d'extincteurs à poudre
- disposer d'une réserve d'eau et d'un outil de travail du sol
- vérifier l'état des matériels agricoles et engins avant le début des travaux
- privilégier le moment de la journée ou les températures sont les plus basses
- se renseigner sur les conditions météo et éviter de travailler par vent fort